Nations Unies TD/B/C.I/MEM.4/9



Distr. générale 19 juin 2015 Français Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement Troisième session Genève, 11-13 mai 2015

> Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sur sa troisième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 13 mai 2015



Table des matières

| | | | Page |
|--------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------|
| | Intr | oduction | 3 |
| I. | Résumé du Président | | 3 |
| | A. | Séance d'ouverture | 3 |
| | B. | Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels | 4 |
| | C. | Conclusions | 18 |
| II. | Questions d'organisation | | 19 |
| | A. | Élection du Bureau | 19 |
| | B. | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux | 19 |
| | C. | Résultat de la session | 19 |
| | D. | Adoption du rapport de la réunion | 19 |
| Annexe | | | |
| | Participation | | |

Introduction

La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement s'est tenue du 11 au 13 mai 2015, en présence de plus de 150 participants-décideurs et négociateurs de haut niveau dans le domaine commercial en poste à Genève et dans les capitales, parmi lesquels des ambassadeurs, et des hauts fonctionnaires des organismes réglementaires nationaux. Les débats ont permis d'échanger des données d'expérience et des enseignements issus des initiatives visant à déterminer les cadres directifs, réglementaires et institutionnels nationaux les mieux adaptés.

I. Résumé du Président

A. Séance d'ouverture

- Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a prononcé un discours liminaire. Rappelant que la réunion d'experts avait pour objectif de déterminer, dans le domaine des services, des pratiques optimales en ce qui concerne l'élaboration des politiques, la réglementation, les institutions et les négociations commerciales, il a souligné la contribution accrue et significative des services à la production, au commerce et à l'emploi. Les services représentaient 50 % du produit intérieur brut et 40 % de l'emploi dans les pays en développement; ces proportions étaient bien plus importantes dans les pays développés. Les services étaient devenus le secteur le plus dynamique du commerce international, et les pays en développement avaient pris une forte part à cette croissance, à mesure que les services étaient devenus plus échangeables et plus incorporés dans les biens. En tant que sujet de négociation, les services commençaient aussi à faire partie des modalités de base, tandis qu'une plus grande libéralisation se mettait en place à la faveur de récents accords de libreéchange et du futur accord plurilatéral sur le commerce des services. Un certain nombre de services jouaient un rôle de facilitateur pour l'ensemble des activités économiques, étaient donc déterminants pour la croissance et les perspectives de développement des pays. Les services pouvaient jouer un rôle décisif dans la réalisation des futurs objectifs de développement durable.
- 2. L'amélioration du secteur des services était d'une importance stratégique, compte tenu, en particulier, de sa contribution potentielle à l'élimination de la pauvreté, et des retombées positives des services sur les autres secteurs. Le vaste potentiel inexploité du secteur des services des pays en développement pouvait être mis au service du développement durable. Optimiser les politiques, la réglementation et les institutions n'allait pas sans difficulté. C'était encore plus difficile dans les pays en développement, où le secteur des services était encore naissant et sous-développé, de même que les cadres réglementaires. La CNUCED avait réalisé des examens de la politique des services (EPS) pour aider les pays à surmonter cette difficulté importante. Les examens avaient été un moyen d'évaluer la solidité des politiques, des réglementations et des institutions dans le domaine des services et le potentiel des services du point de vue commercial.
- 3. La Chef du Service des négociations et de la diplomatie commerciales de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a fait une déclaration liminaire et présenté la note du secrétariat de la CNUCED intitulée « Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels » (TD/B/C.1/MEM.4/8). Elle a dit que les secteurs de services, y compris les services d'infrastructure télécommunications, services financiers, énergie et transport sont indispensables au bon fonctionnement de toutes les économies modernes et au renforcement des capacités productives. Implicitement et explicitement, la réalisation

GE.15-10106 3/21

des objectifs de développement durable proposés était subordonnée à l'accès universel aux services de base et aux services d'infrastructure. Qui plus est, le commerce en général et le commerce des services en particulier, étaient considérés comme un moyen d'y parvenir et devaient jouer un rôle majeur à cet égard. Rappelant que l'objectif de la troisième session était de déterminer les éléments susceptibles d'être utilisés pour la préparation d'une boîte à outils proposant des bonnes pratiques pour aider les pays en développement à renforcer l'efficacité et l'efficience de leur réglementation et de leurs institutions, elle a souligné que les travaux complets de la CNUCED sur les services avaient fourni un ensemble d'outils qui avaient permis aux décideurs et aux autorités réglementaires d'évaluer le potentiel des services et de définir des solutions pratiques et un certain nombre de mesures. Cet ensemble d'outils comprenait la réunion d'experts pluriannuelle, des travaux de recherche publiés, une méthodologie détaillée concernant l'EPS, des enquêtes auprès des autorités réglementaires chargées des infrastructures et des études de cas nationales.

B. Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels

(Point 3 de l'ordre du jour)

La situation en ce qui concerne les services, le développement et le commerce

- Les intervenants et les participants ont été nombreux à admettre qu'il existe des possibilités inexploitées dans le secteur des services. Les secteurs de services étaient indispensables au bon fonctionnement de toutes les économies modernes et au renforcement des capacités productives. On attendait d'eux également qu'ils contribuent aux objectifs de développement durable pour l'après-2015. Les politiques, les réglementations et les institutions étaient d'une importance capitale pour exploiter les retombées considérables et multiples des services. Des politiques, des réglementations et des institutions solides et bien conçues pouvaient aider à créer les conditions voulues au niveau national. La conception de cadres directifs, réglementaires et institutionnels appropriés qui répondent à la situation et aux priorités nationales soulevait encore toutefois des problèmes importants. La difficulté était de déterminer la meilleure approche stratégique et réglementaire pour les services, de garantir la cohérence des politiques, et de créer les capacités réglementaires et institutionnelles indispensables, tout en veillant au respect des intérêts publics légitimes. Les solutions devaient être ciblées et adaptées à chaque pays; elles ne pouvaient pas être transposées d'un pays à l'autre.
- Plusieurs participants et intervenants ont estimé que les services peuvent contribuer dans une mesure significative à l'emploi et au travail décent (le secteur des services représentant 49 % de l'emploi mondial). Un intervenant a fait observer que les services jouaient un rôle important dans la facilitation du commerce par l'intermédiaire des chaînes de valeur mondiales (CVM), et que le secteur des services offrait des perspectives de création de valeur ajoutée et de modernisation technologique, ainsi que de création d'emplois. Des études de l'Organisation internationale du Travail avaient montré que les services représentaient une part croissante de l'emploi, en particulier au sein des CVM, mais que cet accroissement n'allait pas de pair avec une augmentation des salaires, ce qui montrait la nécessité de veiller à ce que la prospérité soit partagée. La difficulté consistait à remédier aux inégalités de salaires et à l'informalité salariale pour éviter et diminuer l'écueil de la faible productivité. Des politiques et des mesures étaient nécessaires, notamment pour renforcer la protection sociale, l'inspection du travail et les normes fondamentales du travail, simplifier la politique fiscale (fiscalité des entreprises) et faciliter la conduite des affaires. Étant donné le nombre élevé d'accords commerciaux contenant des

- dispositions sur le travail, il existait des possibilités importantes d'améliorer les complémentarités entre le commerce et l'investissement et les politiques socioéconomiques. Pour ce qui est de la création d'emplois, il appartenait à chaque pays d'étudier des objectifs nationaux pour offrir des services qui soient universels et de bonne qualité.
- Le caractère prometteur des services était illustré par les services de technologie de l'information et de la communication (TIC) et les services de télécommunication. Un intervenant a noté que dans le secteur des TIC, les réseaux d'information avaient rendu les services fortement échangeables. Chaque jour, 550 000 nouvelles personnes étaient reliées à l'Internet, ce qui augmentait de facon exponentielle le potentiel du commerce électronique. Dans les pays en développement, le commerce électronique entre les entreprises augmentait encore plus rapidement que dans les pays développés. Certaines mesures étaient nécessaires aux échelons national et international pour mesurer et analyser les effets d'une économie en réseau. En premier lieu, la collecte de données devait être améliorée pour mieux mesurer l'incidence des réseaux d'information sur la production, le commerce et l'emploi, notamment en renforçant la collaboration entre les organisations internationales concernées. En deuxième lieu, il fallait un nouveau programme pour le développement qui relierait le commerce aux objectifs de développement durable de façon cohérente. En troisième lieu, les travaux actuels de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce électronique devaient être relancés en renforcant la collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la CNUCED.
- Il était prévu que les services énergétiques jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable. Un intervenant a déclaré que la réglementation du marché des services d'électricité avait connu des changements dans la période récente concernant la tarification, les règles d'autorisation, la conception des marchés et l'utilisation des énergies renouvelables. L'objectif des politiques de tarification avait évolué, s'éloignant de plus en plus de la simple fixation de tarifs à partir des coûts pour aller vers la mise en place d'incitations correspondant à des objectifs de politique publique, notamment le fait d'inciter les utilisateurs à consommer davantage d'électricité pendant les heures creuses, le fait de facturer l'utilisation du réseau selon le niveau de coût supporté par les différents acteurs ou l'efficacité de la production énergétique, et le fait de promouvoir des tarifs préférentiels pour les énergies renouvelables. La réglementation jouait ainsi un rôle décisif en répondant à la nécessité d'offrir des conditions économiquement attrayantes aux prestataires de services et aux investisseurs, tout en favorisant des progrès en matière de développement. Ces tendances nouvelles pouvaient être à l'origine cependant de problèmes de règlement des différends. Si les autorités réglementaires nationales avaient de plus en plus intérêt à réglementer par des incitations pour rendre les marchés énergétiques plus efficaces, les investisseurs pouvaient être exposés à un degré d'incertitude plus important, ce qui pouvait les conduire à ne pas faire entièrement confiance aux institutions nationales en cas de différends.
- 8. Certains intervenants et participants ont souligné que si les responsables avaient accordé beaucoup d'attention aux problèmes d'accès au marché, un moyen plus sûr de faciliter le commerce dans ce secteur serait de remédier aux divergences et aux obstacles réglementaires par la convergence et la coopération dans le domaine réglementaire. La normalisation internationale dans le domaine des services, ainsi que la coopération réglementaire (notamment sur la mobilité du travail et le développement des infrastructures) étaient autant d'aspects importants. Un intervenant a souligné que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) avait aidé à mettre au point des normes facultatives et fondées sur le consensus, notamment sur les services et les évaluations de conformité. Un autre intervenant a indiqué que ces normes étaient considérées comme des normes minimum dans la plupart des pays

GE.15-10106 5/21

développés et étaient jugées insuffisantes pour promouvoir la libéralisation du commerce. Il existait environ 20 000 normes internationales établies par l'ISO, dont 700 concernaient des services comme les services de TIC, les transports, les télécommunications, les services financiers, la gestion de l'eau et le tourisme. L'ISO avait établi des normes concernant, à titre d'exemple, les numéros d'identification internationaux, la planification financière et la privatisation des sociétés de distribution d'eau. L'élaboration de normes de services impliquerait d'examiner les tendances mondiales, d'établir un consensus, d'examiner les normes en vigueur, de concevoir une stratégie de normalisation cohérente et de réaliser des enquêtes à l'échelle mondiale.

Un autre intervenant a souligné que pour réformer les politiques et la réglementation, il serait important d'aborder les réformes dans une optique non cloisonnée, car l'avantage comparatif pouvait se déplacer d'un secteur à l'autre. Il fallait aussi adopter des stratégies cohérentes dans les différents secteurs et domaines d'action qui avaient une incidence sur le commerce des services et les capacités productives des pays. La cohérence et la coopération étaient des éléments de succès décisifs. Les institutions et les politiques essentielles pour les compétences et l'innovation devaient être renforcées étant donné leur importance primordiale sur le marché international des services. L'évolution démographique avait une incidence croissante sur les capacités relatives, et créait des pressions extraterritoriales pour la réforme des services. Un rôle international actif dans la coordination des infrastructures et la coopération réglementaire était important pour remédier aux externalités réglementaires dans un monde de moins en moins sûr. Remédier à ces externalités assurerait une sûreté réglementaire contre les dimensions multiples de la sécurité - internationalisation financière et sécurité financière, commerce numérique et sécurité de l'information, mobilité du travail et sécurité, et changement démographique et santé et sécurité des personnes âgées - et remplirait un des préalables de la libéralisation des services. Certaines formes de coopération réglementaire seraient particulièrement utiles, parmi lesquelles : a) la coopération pour garantir un commerce libéral des services numériques et la libre circulation des données en remédiant à la divergence des normes de vie privée; b) la coopération entre pays d'accueil et pays d'origine sur le mode 4; c) la coopération pour remédier à l'hétérogénéité des réglementations financières prudentielles; et d) la coopération pour une réglementation favorable à la concurrence.

Évolution de l'interaction entre la libéralisation du commerce des services et la réglementation

10. Bon nombre d'intervenants et de participants ont estimé que le commerce des services avait offert des débouchés importants, eu égard au développement des CVM, en particulier. Cela montrait l'importance des liens entre réglementation et libéralisation du commerce en ce qui concernait les services. L'accès à des services efficaces était indispensable à la compétitivité et à la réduction des coûts commerciaux. Un intervenant a présenté des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) où un indice de l'OCDE sur les restrictions au commerce des services était utilisé pour montrer l'importance des services nationaux, ainsi que des services importés dans le commerce associé aux CVM pour créer de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier. Les principaux obstacles au commerce des services provenaient souvent de la réglementation nationale, même si l'on ne pouvait considérer la réglementation nationale globalement comme un obstacle. Ces obstacles ont eu pour effet de ralentir les activités des CVM, ce qui indiquait une corrélation entre des politiques commerciales ouvertes et la compétitivité des exportations. Pour promouvoir le commerce des services dans le cadre d'accords commerciaux, il était nécessaire d'aller vers davantage de

convergence de la réglementation du commerce international des services et de réduire l'hétérogénéité des réglementations nationales, qui avait une incidence directe sur l'activité des entreprises. Certains participants ont fait valoir qu'il n'était pas suffisant de simplement participer aux CVM, mais que cette participation devait permettre aux pays de monter dans la chaîne de valeur et de moderniser leurs capacités technologiques et les compétences de leur main-d'œuvre. Des travaux plus empiriques étaient nécessaires sur des politiques allant au-delà d'un régime de libre-échange qui leur permettent d'atteindre ces objectifs.

- 11. Bon nombre de participants et d'intervenants ont estimé que la réforme commerciale et les efforts réglementaires nationaux devraient aller de pair. La libéralisation des services, entendue comme le fait de réduire les obstacles à l'accès aux marchés et de garantir le traitement national, progressait pour l'essentiel de façon unilatérale. Plus les pays se libéralisaient, plus ils avaient besoin d'une réglementation bien concue et d'institutions renforcées. La question réglementaire recouvrait deux domaines, à savoir la rédaction des lois et la réforme institutionnelle. L'élaboration des lois était une tâche complexe car elle ne devait pas laisser de pouvoir discrétionnaire superflu aux autorités réglementaires. La difficulté des réformes institutionnelles était qu'il fallait garantir l'indépendance des autorités réglementaires et aussi disposer d'un personnel qualifié. La réforme réglementaire visait fondamentalement à introduire une réglementation et un cadre favorables à la concurrence. Même si la libéralisation pouvait être une composante des réformes de la politique des services, d'autres politiques cohérentes et complémentaires n'en n'étaient pas moins importantes, concernant, notamment, l'amélioration des compétences professionnelles, l'innovation et la modernisation technologique. Des politiques étaient nécessaires également pour faciliter la transition de l'informalité à la formalité, car bon nombre de services n'existaient le plus souvent que dans le secteur informel (parmi les petites et moyennes entreprises (PME) en particulier).
- 12. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), peinaient à retirer des avantages effectifs du commerce des services, des CVM et de la libéralisation du commerce. Ces pays avaient un point de vue différent sur les négociations en cours sur le commerce des services. Un intervenant a souligné que dans le pays en développement ne relevant pas de la catégorie des PMA dont il était originaire, les accords commerciaux étaient perçus comme un moyen de promouvoir l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Les accords commerciaux avaient permis au pays de consolider plutôt que de libéraliser les régimes réglementaires existants concernant le commerce des services et d'adresser des signaux positifs aux investisseurs. Parallèlement, le pays jugeait l'intervention publique dans le domaine des services nécessaire pour parvenir à des objectifs légitimes de politique publique, notamment promouvoir le développement sectoriel, remédier aux défaillances du marché, protéger les consommateurs et produire des externalités positives liées aux biens publics. La décision de libéraliser était liée aux questions de savoir si : a) le secteur présentait des externalités et des distorsions; et b) les cadres réglementaire et institutionnel régissant le secteur présentaient une maturité suffisante. Dans le même temps, une certaine souplesse était nécessaire pour adapter les réglementations en fonction des situations et des besoins de politique générale spécifiques, le tout appuyé par des cadres institutionnels robustes.
- 13. L'objectif fondamental des PMA dans le cadre des négociations actuelles du Cycle de Doha était de garantir un accès préférentiel aux marchés qui étaient significatifs commercialement pour les services, en obtenant une exemption pour les services. Un autre intervenant a indiqué qu'il restait des restrictions commerciales importantes dans des secteurs d'exportation intéressant les PMA, et qu'à ce jour les négociations commerciales n'avaient pas apporté d'avantages concrets aux prestataires de services des PMA. À titre d'exemple, s'agissant du mode 4, les refus de visas et

GE.15-10106 7/21

d'autres pratiques réglementaires restrictives visant la circulation temporaire des personnes physiques avaient constitué des obstacles pour les prestataires de services des PMA. En demandant collectivement un accès préférentiel pour les services, les PMA espéraient obtenir des changements réglementaires dans leurs principaux marchés d'exportation, grâce notamment à la reconnaissance mutuelle et à la simplification des procédures associées au commerce des services. Parallèlement, il était nécessaire de préserver la marge d'action voulue pour réglementer les secteurs importants pour atteindre les objectifs de développement durable et de protéger les consommateurs dans des secteurs comme les télécommunications, les services financiers, l'éducation et la santé.

- 14. La convergence réglementaire était également devenue un thème majeur des négociations commerciales, en particulier dans les contextes régionaux et plurilatéraux où les pays développés étaient présents. Tous les intervenants ont noté que la convergence réglementaire devenait nécessaire au moment où les entreprises percevaient de plus en plus la divergence ou le caractère plus restrictif de certaines réglementations nationales (à titre d'exemple, dans le domaine des licences) comme des obstacles importants au commerce. Un intervenant a estimé que des réglementations favorables à la concurrence garantissant une procédure transparente, claire et équitable pour les licences étaient importantes, comme l'avait montré l'adoption du document de référence sur les télécommunications de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Les réglementations dans ce domaine pouvaient être une chance pour les pays qui souhaitaient donner une assise ferme à des normes élevées, en particulier dans les secteurs où la réglementation intérieure importait. Dans le cadre de l'AGCS et des méga-accords commerciaux régionaux, la convergence réglementaire et l'élaboration de règles étaient des objectifs dans des domaines tels que l'environnement, les entreprises publiques, les investissements étrangers (différends entre les investisseurs et les États), les services financiers, les marchés publics, la téléphonie mobile internationale en itinérance, les normes de contenu local et la reconnaissance des qualifications professionnelles. Un autre intervenant a noté que dans la mesure où ces questions réglementaires n'étaient pas à l'ordre du jour lorsque le Cycle de Doha a commencé en 2001, il serait peut-être justifié de les aborder également dans le contexte multilatéral. Plusieurs participants ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la compatibilité de l'optique de l'Accord sur le commerce des services et des accords commerciaux régionaux avec les processus multilatéraux de l'AGCS, s'agissant en particulier des conséquences des activités réglementaires pour les petits pays vulnérables non participants. Ils ont estimé que l'Accord sur le commerce des services n'apporterait que des avantages limités aux petits pays vulnérables en raison de leur manque de capacités productives et de compétitivité.
- 15. Tout en relevant que l'AGCS reconnaissait le droit de réglementer, plusieurs intervenants et participants ont souligné qu'il importe de préserver la marge d'action et le droit de réglementer (« souveraineté réglementaire »), en particulier dans les contextes régionaux et plurilatéraux. La raison en était que pour répondre aux objectifs légitimes de politique publique, dont l'accès universel, la surveillance des prix, le contrôle de qualité et les normes sur les conditions de travail, des mesures réglementaires positives restaient indispensables. L'harmonisation, la reconnaissance et l'équivalence réglementaires ascendantes au niveau régional pouvaient avoir un effet restrictif sur le commerce des pays non participants, souvent petits et plus vulnérables. En outre, certaines dispositions réglementaires récentes adoptées au titre d'accords commerciaux régionaux, concernant notamment les entreprises publiques et le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États, avaient eu des conséquences pour les stratégies de développement et l'autonomie réglementaire des pays. Pour apaiser ces préoccupations, certains intervenants ont

estimé qu'il serait important de faire mieux comprendre le fonctionnement pratique de ces dispositions et de promouvoir une coopération réglementaire ouverte, de façon à ne pas pénaliser les pays non participants.

Vers des politiques et des réglementations mieux adaptées : le cas des services financiers

- 16. Bon nombre de participants et d'intervenants ont estimé que les services financiers devraient contribuer à l'économie réelle. Des services financiers de base comme les systèmes de paiement étaient de plus en plus perçus comme un service public, et la réglementation revêtait une importance particulière dans ce secteur. Un intervenant a décrit les réformes réglementaires et institutionnelles financières menées dans les principaux pays développés depuis la crise financière mondiale. L'Union européenne avait établi le Conseil européen du risque systémique pour maîtriser les risques systémiques; au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la loi sur les services financiers de 2012 et la loi sur les services financiers (réforme du secteur bancaire) de 2013 avaient restructuré les cadres institutionnels et réglementaires. Ces cadres avaient mis l'accent de plus en plus sur la réglementation macroprudentielle, en traitant les risques systémiques et en garantissant une couverture globale (y compris le système bancaire fantôme). L'objectif était d'exercer un contrôle actif de l'ensemble du système financier (visée macroprudentielle), à partir d'une remise en question rigoureuse des modèles de risque et de la gouvernance des banques. Les principes dont s'inspire cette réglementation sont d'atténuer les risques macroprudentiels systémiques, de maîtriser les externalités et le comportement des entreprises et d'exercer un pouvoir de supervision et d'appréciation fondé sur des compétences discrétionnaires.
- 17. Si l'importance du secteur financier pour une croissance robuste de l'économie réelle était largement admise, la taille optimale du secteur financier était sujette à débat. Un autre aspect peu abordé dans le débat sur les politiques, et qui intéressait particulièrement les pays en développement, était le rôle de l'État dans le secteur financier. Un intervenant a indiqué que les banques publiques restaient importantes, les États détenant encore 15 % des actifs bancaires, ce qui semblait contredire le point de vue orthodoxe selon lequel la propriété publique était le plus souvent un frein au développement du secteur financier et contribuait à une croissance moins dynamique. L'intervention de l'État était nécessaire en cas de défaillance du marché, et cette défaillance était plus fréquente dans les pays en développement, d'où le rôle plus important de l'État dans les pays en développement. Les banques publiques étaient présumées moins rentables. En même temps, certaines banques publiques avaient tendance à politiser leurs prêts. Il n'y avait aucune certitude quant aux liens de cause à effet entre les banques publiques et une croissance moins dynamique. Les banques multilatérales de développement, établissements publics, pouvaient être considérées comme un exemple positif. Dans la mesure où ni les établissements publics ni les établissements privés, n'étaient a priori supérieurs, il était important de garantir une bonne gouvernance des établissements financiers, qu'ils soient publics ou privés.
- 18. Des réformes réglementaires avaient aussi été engagées dans les pays en développement, en fonction des problèmes particuliers rencontrés par chaque pays. Un intervenant a présenté la réforme chinoise des règles de contrôle applicables aux banques étrangères. Le pays avait récemment simplifié ses règles d'agrément administratif et cherchait à approfondir l'intégration avec les autres pays. Ainsi, le pays avait supprimé l'obligation imposée aux banques étrangères de transférer une quantité minimum de fonds d'exploitation du siège en Chine à chaque nouvelle succursale ouverte dans le pays et de créer une représentation en Chine avant de créer des succursales. Si elles continuaient à se développer, les banques étrangères représentaient encore une partie assez réduite du secteur bancaire chinois. Le modèle

GE.15-10106 9/21

de gestion efficace de la zone pilote de libre-échange Chine (Shanghai) — où un modèle de gestion innovant fondé sur le « traitement national avant établissement » et des listes négatives avaient été introduits — serait reproduit dans tout le pays à un stade ultérieur. La supervision et la réglementation efficaces des succursales de banques étrangères restaient une tâche complexe car celles-ci étaient soumises à la réglementation de leur pays d'origine. Il était nécessaire de renforcer la coopération internationale, notamment dans le cadre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

- 19. L'intégration financière restait une priorité fondamentale des pays en développement dans le domaine réglementaire. Un intervenant a déclaré qu'au Kenya, l'intégration financière était concue comme un moyen de promouvoir la réduction de la pauvreté et d'assurer un fonctionnement efficace de la politique monétaire. Les mesures avaient ciblé trois moyens d'intégration financière, à savoir les services financiers par téléphonie mobile, les établissements de microfinancement et les correspondants bancaires. Parallèlement, le Gouvernement avait pris des mesures pour renforcer les services d'appui (bureau d'information financière, centre de devises et protection des consommateurs, notamment). La téléphonie mobile contribuait pour beaucoup au progrès de l'intégration financière. Les services de paiement par téléphone mobile s'étaient associés à des établissements financiers pour offrir divers services financiers de virement, de paiement, d'épargne et de crédit, notamment. Ces dispositifs avaient amélioré l'accessibilité des services financiers pour de nombreux clients et étaient économiques pour les établissements financiers. L'amélioration de l'intégration financière contribuait à la politique monétaire du pays et aidait à enrayer des tensions inflationnistes croissantes. Vu les liens économiques et financiers étroits du Kenya avec les pays voisins, la coopération, l'harmonisation et la supervision réglementaires régionales avec la Communauté d'Afrique de l'Est et des pays membres d'autres communautés économiques régionales (notamment le Marché commun de l'Afrique orientale et australe) avaient été perçues comme une nécessité. Le mécanisme régional renforcé de surveillance macrofinancière était important pour détecter et recenser les risques internationaux et intersectoriels et prévenir les crises financières.
- 20. Le problème se posait de savoir comment aborder l'interaction plus générale entre les services financiers et les enjeux de développement durable, notamment les risques associés aux questions d'environnement et de développement durable et aux droits de l'homme. Si les investissements dans un secteur financier durable n'étaient pas une idée nouvelle, des entreprises financières plus classiques commençaient depuis quelque temps à tenir compte de ces préoccupations dans leurs stratégies d'investissement. Plusieurs participants ont relevé l'existence de lacunes dans la réglementation s'agissant de limiter les prêts et de prévoir des services d'assurance pour les entreprises qui étaient à l'origine de dégâts environnementaux importants et de problèmes sociaux ou liés aux droits de l'homme (entreprises d'investissement qui aggravaient les risques de déforestation, à titre d'exemple). Certains pays en développement avaient concu des mécanismes pour relier les services financiers aux risques de développement durable, tels que la recherche d'accords avec les banques pour offrir du crédit « vert », l'interdiction pour les banques de prêter aux entreprises qui provoquaient une forte pollution, la création d'une bourse pour les entreprises qui contribuent au développement durable, la mise en place d'une obligation réglementaire d'inclure l'environnement et le développement durable dans l'information financière, et l'élaboration d'un indice de responsabilité sociale et de durabilité servant de point de référence aux investisseurs.
- 21. S'agissant de la conception institutionnelle appropriée des organismes de réglementation financière, certains intervenants ont estimé qu'il n'existait pas de solution toute faite. En effet, si le secteur financier était principalement dominé par les banques, la Banque centrale constituait la meilleure institution réglementaire, tandis

que si les établissements non bancaires étaient la principale source de capital, une autre autorité réglementaire que la Banque centrale était nécessaire. Un agencement institutionnel approprié devait être déterminé en fonction du marché spécifique et du cadre réglementaire existant, et il fallait veiller à une coordination efficace entre les organismes réglementaires.

Le cas des services liés aux télécommunications et aux TIC

- 22. La rapidité avec laquelle les services de TIC s'étaient imposés avait eu des conséquences pour tous les aspects de l'économie et de la vie des personnes. Un intervenant a noté que l'on dénombrait près de 7 milliards d'abonnements de téléphonie mobile cellulaire - soit un taux de pénétration de 96 %, proche de la saturation – et que près de 3 milliards d'individus utilisaient Internet en 2014. Les services de TIC étaient susceptibles d'autonomiser les personnes. La croissance rapide des services de TIC et de télécommunications avait poussé de plus en plus les réglementations à évoluer, et les pays privilégiaient de plus en plus des réglementations peu interventionnistes de quatrième génération, mettant l'accent sur la promotion de la concurrence et la réglementation a posteriori. Ce modèle réglementaire avait apporté au secteur une perspective intégrée. La réglementation de quatrième génération prédominait en Europe, où la transition avait avancé plus tôt et plus rapidement que dans les autres régions. À titre d'exemple, les formules éprouvées pour la téléphonie mobile à large bande étaient notamment la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile à large bande et les passerelles internationales, l'autorisation de la portabilité des numéros d'appel, des dispositions permettant la migration à l'intérieur de la bande, l'autorisation ou l'imposition de la mise en commun des infrastructures, et l'adoption d'un plan national sur les réseaux à large bande. Les pays qui appliquaient ces pratiques réglementaires affichaient un taux de pénétration de la téléphonie mobile à large bande d'environ 60 %, contre 27 % pour la movenne mondiale. Ces tendances montraient non seulement que les nouvelles générations étaient favorables à des services de TIC modernes, mais aussi qu'une réglementation lente et incohérente pouvait inhiber l'innovation et le développement des marchés.
- Bon nombre d'intervenants et de participants ont fait observer que le fossé numérique était un problème persistant auquel il fallait remédier, et qu'un effort conscient était nécessaire pour promouvoir l'accès universel, développer les infrastructures de réseaux à large bande et améliorer l'interopérabilité et la mise en commun des infrastructures. Un intervenant a relevé des écarts régionaux dans les tendances. Malgré les progrès encourageants, dans la mesure où 4,3 milliards de personnes n'utilisaient toujours pas l'Internet, et où 90 % d'entre elles vivaient dans les pays en développement, il fallait s'attaquer au problème du fossé numérique, par exemple en réduisant les coûts et en accélérant le déploiement des réseaux et des services. L'évolution de l'offre de services et les nouveaux modèles économiques créaient une demande permanente de progrès dans la politique et la réglementation des TIC afin de combler le fossé numérique. Cela recouvrait notamment la mise en œuvre de programmes de réseaux à large bande, les stratégies d'investissement innovantes, l'interopérabilité, la concurrence, les modèles de partage de réseaux et la facilitation des services et des applications de téléphonie mobile. Ces tendances futures recouvraient aussi des enjeux de gestion liés au développement des TIC et des cadres de TIC. Les difficultés concernaient la protection des consommateurs dans le monde virtuel, les données massives et leurs incidences sur les modèles économiques et la protection des données, et les nouvelles frontières dans la gestion du spectre.
- 24. La stratégie du Conseil fédéral suisse pour la société de l'information visait ainsi à donner aux TIC un rôle moteur dans les activités sociales et économiques. Un intervenant a souligné que la stratégie suisse de réglementation des

GE.15-10106 11/21

télécommunications était fondamentalement peu interventionniste : réglementation a posteriori et absence de réglementation sur l'accès à la fibre optique, le tout étayé par l'adoption de normes techniques. Le marché suisse des communications à large bande était caractérisé par une forte concurrence fondée sur les infrastructures. Toutefois, en ce qui concerne la politique d'accès universel, une réglementation volontariste avait été mise en place pour garantir un service universel suffisant, car seulement une partie de la population pouvait être desservie par des solutions qui étaient viables pour les entreprises, 40 % dans le cas de la Suisse. L'obligation de service universel avait garanti l'accès de tous les Suisses à un certain niveau de service minimum. Par ailleurs, les autorités suisses avaient contribué à l'élaboration de lignes directrices à l'intention d'acteurs locaux pour l'extension du réseau existant aux régions alpines isolées dans lesquelles les habitants et les touristes pouvaient avoir besoin de débits plus importants. Cette politique avait permis à la Suisse de disposer de certaines des infrastructures les plus modernes de réseaux à large bande.

- 25. En République de Corée, les services de TIC et de télécommunications avaient été un catalyseur fondamental de développement économique. Un intervenant a montré qu'au cours des cinquante dernières années, la République de Corée avait mené de vastes réformes dans le secteur privé, le secteur financier et le secteur public. Le pays figurait parmi les plus avancés sur le plan du développement des TIC, le secteur des TIC contribuant à 10 % du produit intérieur brut (2013) et à 70 % des exportations. Les pouvoirs publics jouaient un rôle clef à cet égard en apportant et en stimulant les investissements nécessaires ainsi qu'en fixant un ensemble de politiques publiques appuyant des plans directeurs sur les TIC. Un effort maximum était mené pour promouvoir le secteur des TIC et numériser le pays, et un ministère spécifique avait été créé sur les services de TIC. Les facteurs de réussite essentiels étaient une politique volontariste, un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, la mobilisation de fonds spécifiques et la désignation d'organismes spécialisés. Les pouvoirs publics coopéraient étroitement avec le secteur privé, en soutenant les investissements et en formulant des stratégies de développement grâce à la création d'un fonds d'information sur les TIC, ce qui suscitait des changements sociaux et économiques. Des politiques éducatives et sur la mobilité du travail avaient aussi été mises en place pour accroître la réserve de ressources humaines offrant les compétences nécessaires.
- 26. Les intervenants ont noté que le développement des services de TIC avait estompé les frontières avec d'autres services comme les transports, l'agriculture, l'énergie et l'éducation. Il était devenu d'autant plus nécessaire d'accroître la coordination entre les autorités réglementaires sectorielles. Les autorités réglementaires de l'écosystème numérique devaient coordonner leur action avec d'autres instances, notamment les autorités financières, les ministères de la santé et bon nombre d'autres acteurs. « L'Internet des objets » et le progrès technologique et réglementaire général augmentaient la contribution potentielle des TIC au développement social et économique mais imposaient aussi de traiter des problèmes comme la cybersécurité et la protection des données.
- 27. L'intégration financière était un exemple significatif. Une meilleure coordination des cadres réglementaires des télécommunications et du secteur financier était indispensable pour mener la politique nécessaire à l'intégration financière. Un intervenant a constaté que l'intégration financière avait progressé ces dernières années. Tandis qu'en 2011, environ 2,5 milliards de personnes n'avaient pas de compte bancaire, ce nombre avait été ramené à 2 milliards de personnes en 2014. Ces progrès étaient liés pour une bonne part à l'utilisation de la technologie et en particulier au développement des marchés monétaires sur le réseau mobile. Un milliard de personnes disposaient d'un appareil mobile mais n'avaient pas de compte en banque. De fait, on dénombrait en mars 2015 255 lancements de services financiers

mobiles sur les marchés émergents. Un autre intervenant a indiqué qu'au Kenya, les services monétaires mobiles amplifiaient l'intégration financière, avec 11,5 millions d'utilisateurs de M-Pesa et d'autres services financiers par téléphonie mobile. Le pourcentage d'adultes exclu des services formels avait été ramené de 38 % en 2006 à 24 % en 2013. Cette évolution importante dans les services financiers mobiles avait nécessité l'attention de la Banque centrale sur le plan réglementaire. Étant donné que les comptes sur téléphone mobile ne pouvaient pas servir aux opérations d'intermédiation, il avait été demandé aux agents M-Pesa d'ouvrir des comptes auprès de banques commerciales.

28. Le secrétariat a mentionné un groupe de réflexion de l'UIT sur les services financiers numériques au sein duquel la CNUCED travaillait avec l'UIT et d'autres partenaires pour réunir les parties prenantes, notamment des acteurs des secteurs financiers et des télécommunications, et mettre au point un ensemble d'outils pour l'écosystème des services financiers numériques.

Examen de la politique des services de la CNUCED

Le secrétariat de la CNUCED a présenté d'autres éléments de fond sur les outils concernant les services, dont les examens de la politique des services (EPS)¹. Les EPS avaient pour objet de répondre à la nécessité fondamentale pour les pays en développement de formuler des cadres directifs, réglementaires et institutionnels nationaux appropriés qui soient parfaitement adaptés à leur situation nationale et à leurs priorités de politique générale. Ils offraient une méthode optimale pour réaliser un inventaire et une évaluation approfondis de l'économie et du commerce des services, en indiquant des recommandations sur les mesures de réforme possible, ce qui recouvrait également une composante de renforcement des capacités et permettait d'échanger des données d'expérience et des enseignements. Des visites de formation et d'étude avaient été organisées pour certains pays en partenariat avec des pays voisins (le Chili et l'Afrique du Sud), et deux réunions régionales avaient été organisées (au Chili et en Éthiopie) pour promouvoir l'échange de données d'expérience et d'enseignements. Des EPS avaient été réalisés aujourd'hui dans bon nombre de pays et de régions². Le secrétariat avait aussi produit des commentaires et des recommandations sur les politiques des services de différents pays (à titre d'exemple le Livre blanc de la Colombie sur les services).

30. Les intervenants et certains participants ont fait part du bilan de plusieurs pays à l'issue de l'EPS et en ont échangé certains enseignements. Les débats ont montré les effets des EPS sur le terrain, et le fait que les EPS avaient permis aux pays d'évaluer le secteur des services et de produire des recommandations pratiques en vue du renforcement de l'économie et du commerce des services. Les représentants de plusieurs pays ont manifesté le souhait que davantage d'EPS ou d'examens de suivi soient réalisés pour leurs régions³. Il est ressorti en général des exposés que les pays étaient désireux d'utiliser les services comme un moteur important de la croissance, de la diversification et du développement durable. Les données d'expérience nationales montraient l'importance de politiques cohérentes et coordonnées; d'une stratégie multipartenaires d'élaboration des politiques de services (notamment par l'intermédiaire de groupements de secteurs de services); de critères pour les données pour permettre des politiques et des réglementations reposant sur les faits; d'institutions et d'une gouvernance efficaces; de la mise en place de cadres favorables

GE.15-10106 13/21

¹ Voir également TD/B/C.I/MEM.4/8.

² À titre d'exemple dans les pays suivants : Angola, Bangladesh, Jamaïque, Kirghizistan, Lesotho, Népal, Nicaragua, Ouganda, Paraguay, Pérou et Rwanda et; ainsi que dans les pays andins et les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

³ Notamment l'Équateur, le Lesotho, le Paraguay et le Forum des îles du Pacifique.

- à la technologie et à l'activité économique; du développement des compétences professionnelles; et du recours à l'intégration régionale et internationale sur les marchés de services, ainsi que de la coopération réglementaire, en tant que moyen de créer un cadre propice. Les experts nationaux ont indiqué en général que leurs pays respectifs avaient appliqué certaines des réglementations issues de leurs EPS respectifs ou que leur application était en cours.
- 31. Au Pérou, l'intervenante qui a présenté l'exposé a indiqué que l'EPS avait recensé certains des problèmes pour lesquels des mesures devaient être prises, notamment la pénurie de capital humain, l'insuffisance des infrastructures, les obstacles administratifs, l'utilisation insuffisante de la technologie et le sousdéveloppement des marchés de capitaux. Elle a relevé certains problèmes propres à certains secteurs, notamment la difficulté qu'avaient les PME à accéder à l'information pertinente sur les services d'ingénierie, l'absence de politique claire pour le développement sectoriel dans les services de logistique, l'accès insuffisant au financement dans les services de logiciel et les difficultés de comptabilisation des exportations en ce qui concerne le mode 4. En Ouganda, l'intervenante qui a présenté l'exposé a indiqué qu'après deux cycles d'EPS, le pays avait constitué un groupe de travail des services pour engager des politiques et était sur le point d'adopter officiellement un projet de politique nationale et de plan directeur sur le commerce des services. Un des enseignements tirés de l'EPS était la nécessité d'améliorer la coordination entre divers organismes publics, le potentiel d'initiative de la Communauté d'Afrique de l'Est à l'échelle régionale pour la facilitation du commerce, la nécessité pour les pouvoirs publics d'apporter les infrastructures matérielles et immatérielles nécessaires, et la nécessité pour les autorités réglementaires de veiller au respect des règles de licence.
- 32. Au Bangladesh, l'intervenante qui a présenté l'exposé a indiqué que des EPS avaient été menés sur les TIC et les services liés aux TIC, le tourisme, certains services professionnels (comptabilité, architecture et génie civil et services infirmiers) et l'exportation des ressources humaines. Pour les TIC et les services liés aux TIC, l'EPS recommandait notamment d'améliorer et de développer l'infrastructure et la connectivité des technologies de l'information, en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines et la productivité, et en rendant les transactions financières plus aisées et abordables. Pour le tourisme, les recommandations de l'EPS avaient concerné le développement d'un plan directeur pour le tourisme, la qualité des infrastructures et des communications, des mesures pour attirer les investissements, le développement des compétences professionnelles, la diversification des services et la création d'une image de marque nationale alignée sur les objectifs de tourisme. En ce qui concerne l'exportation des ressources humaines, les recommandations avaient porté sur des mesures pour renforcer l'exportation de ressources humaines, au moyen notamment d'accords bilatéraux et d'activités de promotion, et une meilleure coordination entre les ministères et les organismes concernés. Le chef de la délégation a remercié la CNUCED d'avoir mené à bien le premier EPS concernant le Bangladesh. Les observations et les recommandations formulées dans l'EPS aideraient le Bangladesh, non seulement à formuler des politiques pragmatiques et cohérentes dans les secteurs de services, mais aussi à participer efficacement en tant que PMA aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce concernant l'exemption pour les services. L'EPS serait utile également dans le cadre de la politique intégrée nationale sur le commerce des services pour affiner les objectifs au niveau national et dans le cadre des processus régionaux et internationaux de négociation commerciale.
- 33. Au Paraguay, l'intervenant qui a présenté l'exposé a indiqué que les EPS avaient permis au pays de mener un diagnostic efficace du secteur des services et d'adopter une conception plus stratégique du développement de ce secteur. En outre, la visite

d'étude organisée à l'intention de fonctionnaires paraguayens au Chili avait permis un échange de données d'expérience et d'enseignements. La méthode de l'EPS associant une étude sur dossier, des travaux de recherche sur le terrain et des entretiens, et des consultations multipartenaires, était particulièrement utile pour engager un dialogue constructif avec le secteur privé. Il a été demandé qu'un appui continue d'être fourni pour l'application des recommandations de l'EPS et pour l'analyse de sous-secteurs de services supplémentaires. Au Lesotho, l'intervenant qui a présenté l'exposé a dit que l'EPS avait permis au pays de faire le point sur les services et de recenser les obstacles réglementaires et institutionnels. Cela avait contribué utilement à la participation du pays aux négociations commerciales menées à l'Organisation mondiale du commerce et au niveau régional (exemption pour les services concernant les PMA, SADC). L'EPS avait aidé à mener une analyse de la situation pour concevoir le plan national de développement du tourisme, qui était en cours d'exécution. Le diagnostic et les recommandations présentés dans l'EPS avaient aidé à obtenir le soutien du secrétariat de la SADC pour améliorer la collecte des données dans certains secteurs de services. Un appui supplémentaire serait utile pour élaborer également un projet stratégique national pour le développement des services et du commerce des services.

- En Jamaïque, l'intervenant qui a présenté l'exposé a indiqué que l'examen du secteur des services était mené dans le cadre de l'appui reçu de la CNUCED pour l'élaboration d'un cadre national de politique commerciale et abordait le tourisme, les TIC, le secteur de la création (en particulier la musique) et les services financiers. L'EPS recommandait l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente pour le secteur des services. Celle-ci devait recouvrir la création, de manière durable, d'un cadre macroéconomique et de facilitation, qui vise notamment à réduire les délais d'enregistrement des sociétés, à renforcer les capacités financières, humaines et technologiques par des activités d'éducation et de formation ciblées, à renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires et à introduire des normes. Les PME de services, y compris celles du secteur informel, devraient être renforcées au moyen de stratégies de regroupement pour obtenir des économies d'échelle. Un point important serait d'améliorer la collecte des données relatives aux services. Au Rwanda, l'intervenant qui a présenté l'exposé a dit que l'EPS avait eu pour thème le tourisme et les services de TIC. L'EPS recommandait de diversifier le « produit tourisme » de façon à allonger la durée des séjours au Rwanda, à attirer les investissements, et à améliorer la commercialisation et la qualité. Les TIC étaient au cœur de la stratégie du Rwanda à l'horizon 2020 et offraient des débouchés importants dans des domaines comme la santé et le commerce. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile n'avait cessé d'augmenter, mais les services restaient comparativement plus onéreux du fait que le Rwanda était un pays sans littoral et que la main-d'œuvre qualifiée était encore limitée, et des politiques continuaient donc d'être nécessaires pour développer le secteur, notamment une politique pour les marchés publics.
- 35. En Équateur, il a été indiqué par un participant que les services étaient jugés importants pour améliorer l'efficacité et la compétitivité de l'économie et diversifier les exportations. Néanmoins, faute de disposer de données suffisantes et de la législation indispensable, les pouvoirs publics n'avaient pas été en mesure de concevoir des politiques et une réglementation appropriées. Le pays était conscient de la nécessité de stratégies à long terme et avait créé un centre d'analyse des politiques à cet effet. Le développement des capacités statistiques était jugé particulièrement important, et les premières mesures avaient visé à structurer une base de données de toutes les entreprises publiques et privées fournissant des services, et mis l'accent aussi sur la diffusion de l'information et les activités de formation. En Indonésie, un autre participant a indiqué que la mise au point d'une politique cohérente présentait des difficultés, et que la politique des services devait être élaborée avec la participation du secteur privé. En créant une instance de consultation multipartenaires

GE.15-10106 15/21

qui réunissait des acteurs du secteur public et du secteur privé, les pouvoirs publics avaient été en mesure de faire mieux comprendre la nécessité de disposer de statistiques sur le commerce des services pour orienter la politique.

Éléments possibles d'une « boîte à outils » pour le recensement des bonnes pratiques

- 36. Le Président de la réunion a noté que la mise en commun des données d'expérience et des enseignements obtenus en élaborant et en utilisant plus efficacement divers outils, modules et logiciels mis au point par différents organismes et institutions⁴ était utile pour recenser les éléments nécessaires à la constitution d'une boîte à outils consistant en un ensemble de pratiques optimales. Bon nombre de participants ont souligné l'utilité des travaux de la CNUCED sur les services, notamment des outils modernes et novateurs qu'elle proposait, en particulier les EPS.
- 37. Un intervenant a présenté un ensemble d'outils pour l'interaction entre la réglementation du secteur de l'électricité et du commerce. Du point de vue réglementaire, on pouvait répartir les questions de réglementation en trois catégories : a) la réglementation qui était en soi nécessaire pour exercer un contrôle sur le secteur des services; b) la réglementation qui répondait à un intérêt réglementaire légitime mais ne faisait pas nécessairement partie intégrante d'un cadre réglementaire; c) les questions qui présentaient un intérêt pour la réglementation mais qui pour l'essentiel étaient exclues de son champ d'action. Il était possible de dégager certains enseignements sur la manière d'aborder ces questions réglementaires dans les négociations commerciales en fonction de la catégorie. À titre d'exemple, concernant la première catégorie de réglementation, l'accès aux marchés pouvait être un problème complexe dans le secteur de l'électricité, pour certains segments et certaines structures de marché. Les licences, ou autorisations concernant des services monopolistiques ou des services de réseaux névralgiques qui étaient des services centraux devaient reposer sur des seuils d'admission relativement élevés. Sur les marchés concurrentiels de production ou de distribution d'électricité, les critères d'admission pouvaient être quelque peu assouplis. En tout état de cause, les autorités réglementaires devaient disposer d'un certain contrôle sur les règles d'accès aux marchés, pour leur permettre de vérifier les capacités financières et techniques des prestataires de services potentiels. Les règles commerciales pouvaient assurer des conditions égales pour tous mais il ne fallait pas permettre qu'elles accordent des conditions spéciales aux investisseurs étrangers concernant les prescriptions réglementaires. S'ils devaient être en mesure de modifier la structure de leurs marchés, les pays devaient se garder des dispositions d'accords commerciaux qui altéraient la structure du marché à leur insu.
- 38. La Banque mondiale a mis au point un ensemble d'outils d'analyse de la réglementation relative au commerce des services et aux investissements. Un autre intervenant a estimé que la réglementation était nécessaire pour garantir des services de qualité à faible coût. À cet égard, l'examen de la réglementation avait une importance décisive pour recenser les restrictions éventuelles et les obstacles à un accroissement de la participation au commerce international. Cet ensemble d'outils était composé des étapes suivantes : a) recenser les restrictions en dressant la carte des réglementations horizontales et sectorielles concernant un grand nombre de secteurs; b) évaluer empiriquement l'incidence de la réglementation sur la structure, les prix, la qualité et l'accès du marché; c) évaluer la faisabilité d'autres dispositifs réglementaires et institutionnels afin de proposer des options. Le processus d'évaluation présentait encore certains problèmes. L'un de ces problèmes était la

⁴ Dont la CNUCED, l'ISO, l'Organisation internationale du Travail, l'UIT, la Banque mondiale, l'OCDE, le Public Utility Research Center (Université de Floride) et le Media Lab du Massachusetts Institute of Technology.

nécessité de mieux définir l'objectif du processus. Un autre problème concernait la collecte de renseignements, qui s'était révélée difficile en raison de l'accès limité aux données et de restrictions dans l'accès à l'information. Enfin, la définition de variantes de réglementation n'allait pas de soi : il s'avérait difficile, en effet, de formuler des recommandations spécifiques sur des solutions pratiques optimales qui ne soient pas des recommandations de portée générale.

- 39. Un autre intervenant a présenté l'expérience des autorités françaises du secteur de l'énergie pour ce qui est d'améliorer la réglementation des services d'infrastructure. La réglementation des services d'infrastructure essentiels pour concilier la nécessité de conditions économiquement attrayantes pour la prestation de services et les impératifs de fiabilité, d'accessibilité et de durabilité avait constitué une question fondamentale pour les autorités réglementaires. Les conséquences des décisions réglementaires devaient être suivies de près pour déterminer les améliorations nécessaires. Dans l'Union européenne, l'élargissement des obligations et des compétences des autorités réglementaires s'était accompagné de critères d'indépendance plus stricts et du principe selon lequel les réglementations doivent être rédigées selon des critères factuels. Les autorités du secteur de l'énergie avaient coopéré pour parvenir à la cohérence et à la stabilité réglementaires au moyen de programmes de coopération facultatifs au sein de l'Union européenne et au-delà. L'efficacité réglementaire était considérée comme un domaine de coopération très important; un renforcement collégial des capacités, et une évolution constante des outils à la disposition des autorités du secteur de l'énergie (comme le groupe des autorités réglementaires des services d'infrastructure en France ou le réseau de l'OCDE des autorités économiques) étaient nécessaires. À cet égard, il était important de recenser et d'harmoniser les méthodes de collecte de données pertinentes pour mieux définir les incitations réglementaires.
- 40. Dans le domaine des TIC et des télécommunications, l'UIT avait mis au point des bonnes pratiques pour la définition des outils de politique générale. Un intervenant a constaté que dans la mesure où de nouveaux écosystèmes de TIC (notamment l'Internet des objets, l'informatique en nuage et la santé électronique) et des technologies déstabilisantes redéfiniraient les modèles économiques du secteur, la réglementation des TIC devait évoluer parallèlement à ces innovations technologiques et au même rythme. C'était important pour offrir les cadres communs nécessaires à la poursuite de l'innovation et de l'évolution du marché. À cet égard, il a recommandé l'utilisation des pratiques réglementaires de référence pour les TIC, notamment l'adoption d'une approche réglementaire souple, en privilégiant le principe du traitement équitable, égal et non discriminatoire de tous les acteurs du marché, en simplifiant les procédures pour faciliter l'accès aux marchés, en instaurant des conditions égales et en rendant la réglementation prévisible. Certains facteurs de succès décisifs devaient être pris en considération dans le cadre réglementaire des TIC, parmi lesquels un cadre directif et réglementaire pour le déploiement des réseaux à large bande, une stratégie sur l'administration en ligne et une stratégie nationale sur la cybersécurité ainsi qu'une politique et une stratégie pour la normalisation et l'innovation dans le domaine des TIC.
- 41. Le Public Utility Research Center de l'Université de Floride avait produit un ensemble de connaissances sur la réglementation des infrastructures qui était disponible en ligne. L'intervenant a indiqué que cette ressource en ligne proposait des liens vers plus de 500 références et études de cas et un glossaire approfondi pour faciliter l'apprentissage. Il était disponible en neuf langues. Le site Web était divisé par grands thèmes et pouvait répondre à certaines questions concernant les mesures et dispositions réglementaires concrètes qui devaient être prises pour divers problèmes de réglementation (les tarifications préférentielles, par exemple). Le Media Lab du Massachusetts Institute of Technology avait mis au point un ensemble d'outils pour

GE.15-10106 17/21

visualiser de grands ensembles de données qui faciliterait l'étude du développement économique et intéressait l'économie, le commerce et l'emploi dans le secteur des services. Parmi ces outils figuraient l'Observatory of Economic Complexity et Data Viva, module en ligne de visualisation interactive d'ensembles de données structurés à production semi-automatique.

C. Conclusions

Perspectives

- 42. La réunion a permis d'échanger des données d'expérience et des enseignements de divers pays afin de recenser des éléments possibles en vue de l'élaboration d'une boîte à outils consistant en une série de pratiques optimales. Les participants ont indiqué que la CNUCED pourrait poursuivre ses travaux notamment dans les domaines ci-après :
- a) Poursuivre et renforcer les travaux complets et de qualité menés par la CNUCED sur les services;
- b) Réaliser des EPS pour un nombre accru de pays et assurer un suivi des plans d'action et de la mise en œuvre;
- c) Contribuer à l'élaboration de boîtes à outils sur les cadres directifs, réglementaires et institutionnels concernant les services;
- d) Mener des travaux de recherche et aider les pays en développement à évaluer et recenser les cadres directifs, réglementaires et institutionnels nationaux optimaux, s'agissant notamment de promouvoir une participation avantageuse aux CVM et de mener des études d'impact de la réglementation;
- e) Mener des travaux analytiques pour garantir la cohérence du commerce, du commerce des services et des accords commerciaux avec d'autres politiques essentielles, y compris les politiques de développement et les objectifs de développement durable;
- f) Contribuer aux initiatives internationales et nationales visant à améliorer la collecte des données statistiques sur les services, notamment par la participation de la CNUCED à l'équipe spéciale interinstitutions sur les statistiques du commerce international des services;
- g) Renforcer la coopération interinstitutionnelle sur les questions situées à la jonction du commerce, des services, des TIC, de l'énergie, des transports et des services financiers, y compris l'écosystème numérique;
- h) Soutenir la participation des pays en développement aux négociations multilatérales, plurilatérales et régionales sur le commerce et l'investissement qui concernent le secteur des services et renforcer les cadres et les accords de coopération, notamment par des travaux de recherche sur les dispositions réglementaires nouvelles ou à venir et la convergence réglementaire;
- i) Étudier l'impact des normes de services sur le commerce des services et l'évolution du secteur des services;
- j) Susciter un dialogue multipartenaires sur les services en vue d'établir un terrain d'entente pour les politiques et la réglementation, notamment dans le cadre du Forum mondial sur les services.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

43. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts pluriannuelle a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Xavier Amelio Carim (Afrique du Sud)

Vice-Présidente-Rapporteuse : M^{me} Jaime Moody (États-Unis d'Amérique).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

- 44. À sa séance plénière d'ouverture, le 11 mai 2015, la réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.4/7). L'ordre du jour de la réunion se lisait donc comme suit :
 - 1. Élection du Bureau.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 - 3. Services, développement et commerce : aspects réglementaires et institutionnels.
 - 4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultat de la session

45. Également à sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

46. À sa séance plénière de clôture, le 13 mai 2015, la réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir la version finale du rapport après la réunion.

GE.15-10106 19/21

Annexe

Participation⁵

1. Les représentants des États membres ci-après de la CNUCED ont participé à la réunion :

Afrique du Sud Jamaïque Arabie saoudite Jordanie Argentine Kenya Bahreïn Kirghizstan Bangladesh Lesotho Barbade Madagascar Bélarus Maroc Brésil Maurice Burkina Faso Mauritanie Burundi Mexique Canada Mozambique Chili Nigéria Chine Oman Colombie Ouganda Congo Paraguay Costa Rica Pays-Bas Côte d'Ivoire Pérou Djibouti Pologne

Égypte République de Corée Équateur République de Moldova Espagne République dominicaine

États-Unis d'AmériqueRwandaÉthiopieSénégalFranceSingapourGabonSoudanGéorgieSuisseGuatemalaThaïlandeGuinéeTrinité-et-Tobago

Haïti Tunisie Inde Turquie

Indonésie Venezuela (République bolivarienne du)

Iraq Yémen

Italie

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Centre Sud

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation de coopération islamique

Organisation des États des Caraïbes orientales

Organisation internationale de normalisation

Union européenne

⁵ La présente liste contient les participants enregistrés. Pour la liste des participants, voir TD/B/C.I/MEM.4/INF.3.

3. Les organes, organismes ou programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Bureau international du Travail

Groupe de la Banque mondiale

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale du commerce

Union internationale des télécommunications

GE.15-10106 21/21